



Service Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 7 février 2020

Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR.....	4
	1. - Approbation du compte rendu de la réunion du comité du 16 décembre 2019	4
	2. - Présentation des budgets primitifs 2020	4
	3- Attribution de la délégation de service public - EBORN.....	7
	4- THD42 Avenant n°9	8
III.	INFORMATIONS GENERALES.....	8
	a) Augmentation de capital de la SEM SOLEIL	8
	b) Trophée SIEL-TE des Certificats d'Economie d'Energie	8
	c) Synthèse des comptes rendus des réunions du Bureau du 16 décembre 2019	8
IV.	QUESTIONS DIVERSES	9

Le 7 février 2020, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziennes », le Comité Syndical du SIEL - Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de M. Bernard Laget, Président du SIEL-TE Loire.

M. Claude Giraud, maire de la commune de Montrond les Bains accueille l'ensemble des membres du Comité.

M. Michel FREYCENON, délégué de Maclas est désigné secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

M. le Président propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualité permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

Retour des Assises européenne de la transition énergétique - 28 au 30 janvier 2020

M. le Président annonce que le SIEL-TE et la commune de Châteauneuf ont reçu le prix du stockage et de la valorisation des renouvelables pour la plateforme Ilot@ge (Initiative Locale pour la transition énergétique) lors des Assises européennes de la transition énergétique.

Territoire de confiance - AN2V

M. le Président fait part de la contribution du SIEL-TE au projet Territoires de confiance avec le concours de l'AN2V (Association Nationale de la Vidéo-protection). Il explique la notion de territoires de confiance qui correspond aux moyens déployés pour assurer la sécurité de la ville ou village intelligent (smart city). L'objectif étant de développer des solutions globales, flexibles et innovantes qui exploitent le fort potentiel des territoires intelligents.

Programme THD42 : réalisé en 5 ans

M. le Président présente l'état du programme THD42 au mois de janvier 2020 avec 10 fournisseurs d'accès internet présents sur THD42, 136 000 prises commercialisables, 39 000 abonnements contractualisés ou en cours, 60 000 PTO (prises terminales optiques) en exploitation et un rythme de 100 abonnements par jour.

Il annonce que la dernière réunion publique de lancement d'un point de mutualisation aura lieu le 5 mars 2020.

Bilan THD42 - Projection financière

M. le Président rappelle qu'en novembre 2016, il avait été annoncé un coût d'investissement de 309.1 millions d'euros pour un total de 176 409 prises livrées.

M. le Président présente ensuite la projection financière pour 2030 avec la livraison de 193 319 prises et un taux de commercialisation pour 2019 supérieur aux prévisions, ce qui augmente les recettes attendues pour cette année écoulée. Suite à la dernière Conférence des Présidents, il est proposé de consacrer la moitié de cette somme pour des actions communes qui seront portées par le SIEL-TE et de reverser l'autre moitié aux EPCI au prorata de leur investissement, avec un bilan chaque année pour évaluer le taux de commercialisation.

Bilan adressage

M. le Président indique qu'il y a 237 communes intégrées et 37 communes attendues. Au vue de la base d'adresse nationale, il y a 86.76% d'adresses connues.

Il remercie l'ensemble des collectivités pour avoir avancé sur cette thématique.

Négociations du nouveau contrat de concession électricité

M. le Président rappelle que jusqu'en juin 2019, il a eu des réunions mensuelles au sein du comité technique préparant les éléments pour la négociation en comité de pilotage. Les thèmes de négociation abordés ont été le diagnostic technique, l'état des lieux comptable et financier, le schéma directeur des investissements, les études et actions en faveur de la transition énergétique et le partage de la maîtrise d'ouvrage.

Il explique que face à l'absence d'avancée au cours des réunions successives et de convergence identifiable suite aux échanges de courriers, les négociations ont été suspendues par le SIEL-TE. Parallèlement, une motion relative aux relations concédant/concessionnaire a été adoptée lors du Congrès de la FNCCR à Nice le 2 octobre 2019.

Les discussions ont repris le 2 décembre 2019 avec la direction régionale d'ENEDIS, aux cours desquelles le SIEL-TE a précisé à nouveau ses attentes et a remis un projet de contrat. L'analyse de la réponse d'ENEDIS le 23 décembre 2019 a révélé un écart trop important avec des positions de principe inconciliables.

M. le Président informe qu'à ce jour les négociations sont à nouveau suspendues et précise que le contrat de concession actuelle se terminera en 2023. Il souligne que d'autres syndicats sont toujours en négociation difficile avec ENEDIS.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2019

M. le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 18 janvier 2019 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

M. le Président demande à M. JOLY, 1^{er} Vice-Président, de présenter les budgets, ce dernier souligne que les budgets 2020 reprennent en chiffre ce qui a été présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. JOLY, rappelle la mise en place du groupe de travail Finances qui réunit les vice-Présidents « Finances » des 11 EPCI du Département, et qui s'est réuni le 3 décembre 2019.

Budget Principal

M. JOLY présente les principales actions marquantes en 2020 qui sont la structuration du programme « objets connectés » ; la poursuite de Révolution financé par les Certificats d'Economie d'Energie, le géo-référencement des réseaux Eclairage public ; des travaux pour 21 M€ d'euros d'électrification et d'éclairage public.

Recettes de fonctionnement

M. JOLY précise que les principaux postes de recettes sont :

RODP et autres produits (70) : baisse due au remboursement des frais de personnel des budgets annexes notamment avec les renforts sur le THD42.

Opérations d'ordre (042) : stabilité

Contributions et participations (74) : légère augmentation liée à l'ajustement du marché de maintenance en éclairage public avec rattrapage de l'historique des augmentations supportées par le SIEL-TE, + 7 %.

R1, R2 et annuités (75) : diminution de ce chapitre du fait d'une forte vente de CEE en 2019 qui ne sera pas reconduite en 2020.

Dépenses de fonctionnement

M. JOLY liste les principaux postes de dépenses, à savoir :

Charges générales (011) : baisse de la consommation d'éclairage public avec une année 2020 marquée par moins de changements de sources lumineuses ainsi qu'une baisse de la consommation d'électricité grâce aux LED.

Frais de personnel (012) : hausse due au Glissement Vieillesse technicité (GVT) et aux renforts.

Reversement de la TCFE (65) : forte diminution à cause des rattachements 2019 sur RENOLUTION qui correspondent aux reversements de CEE. Pour rappel, 550 000€ de subventions ont été versés en 2019 et une enveloppe de 700 000 € est budgétée en 2020.

Autofinancement (023) : évalué à 5 093 026 € (5 225 008 € en 2019)

La section fonctionnement du budget est équilibrée 25 788 610 €.

Recettes d'investissement

M. JOLY indique que les recettes d'investissements restent stables dans la globalité.

-Emprunts et dettes (16) : enveloppe de 6.3 M€ est proposée pour l'emprunt d'équilibre.

Dépenses d'investissement

Il poursuit en présentant les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : baisse correspond à l'extinction de la dette globale.

Travaux (23) : stabilité, avec une enveloppe travaux de 22.4 millions d'euros dont 1 million consacré au programme « Objets connectés ».

Participations (26) : 100 000€ qui correspond à la prise de participation du SIEL-TE à NOVIM en lien avec le Conseil Départemental.

La section d'investissement du budget est équilibrée 43 992 5000 €.

Synthèse

M. JOLY précise qu'il convient de retenir les points suivants :

-Tension sur la capacité d'autofinancement avec le développement de programmes

-Ratio de désendettement qui reste maîtrisé à 4.3 ans contre 2.8 années en 2019

-Enveloppe travaux réévaluée avec les objets connectés.

M. BROSSE - ST DIDIER SUR ROCHEFORT souhaiterait avoir des éléments de précision concernant l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement :

011/ Charge à caractère général		012/Charges de personnel	
60623	ALIMENTATION	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	65 / Autres charges de gestion courante	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6531	IMDEMNITES
6135	LOCATIONS MOBILIERES		
6256	MISSIONS		
6257	RECEPTIONS		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)		
63512	TAXES FONCIERES		

M. JOLY précise que la hausse des frais de réception (6257) se justifie par le fait que pour les prochaines élections du Syndicat, il est nécessaire de louer une salle plus grande ce qui engendre des coûts supplémentaires. Il explique que l'article 611 « contrats de prestations de services » correspond aux prestations d'entreprises (accompagnement recrutement, contrôle des concessions, réalisations de projet de communes, etc...).

M. JOLY signale qu'il serait plus opportun de transmettre ces demandes de précision avant le Comité afin que des éléments de réponse circonstanciés soient apportés pendant la séance.

M. le Président poursuit avec l'augmentation des frais de missions (6256) qui est liée aux déplacements des agents. Il précise que l'augmentation du montant des locations immobilières (6132) correspond à la location de salle et prend en compte la location d'une salle pour les prochaines élections et le montant des locations mobilières (6135) aux locations de batteries pour les voitures Zoé.

M. le Président explique que l'augmentation des cotisations (6281) correspond aux frais d'adhésion à certaines associations : FNCCR, TENNERDIS, Energie City..., et que la hausse de la rémunération des agents non titulaires est liée aux nouveaux recrutements validés par le Bureau et par le Comité lors de l'approbation du tableau des effectifs 2020. Il indique que l'article 6531, Indemnités, correspond aux indemnités des élus.

Il informe que des précisions seront apportées pour les concours divers (6281), les postes non titulaires (64131) et les indemnités (6531) au compte rendu du Comité.

Informations complémentaires :

« Le compte 6281 affiche un montant budgété de 182 160 euros en 2020 contre 103 560 euros en 2019. Les principales cotisations payées par le SIEL-TE Loire sont l'ALEC pour 55 642 euros, la FNCCR pour 55 916.43 euros et Energie Demain pour 45 600 euros.

Le compte 64131 affiche un montant budgété de 880 000 euros en 2020 contre 735 000 euros en 2019. La prévision sur les comptes liés aux frais de personnel se fait sur le chapitre 012 en général. Sur 2019, un réajustement a été fait au moment du budget supplémentaire afin de faire face à des renforts.

Le compte 6531 affiche un montant budgété de 32 000 euros en 2020 contre 11 000 euros en 2019. Ce réajustement est en adéquation avec le montant mandaté en 2019 qui était de 30 551.76 euros. »

M. JOLY conclut en insistant sur le fait qu'il conviendrait, comme cela est rappelé dans la convocation au Comité, de préciser les questions diverses, comme cela a été fait sur le détail des dépenses, avant le Comité, afin que des réponses précises soient apportées en séance mais remercie pour la lecture attentive et bienveillante du budget.

M. SIMONE, ST BARTHELEMY LESTRA demande quel est le processus décisionnaire du montant des contributions.

M. le Président rappelle que le vote des contributions a été délégué par le Comité au Bureau suite aux dernières élections en 2014. Au sein du Bureau, il y a une Commission « Contributions » qui étudie l'évolution des annuellement. Le tableau est ensuite soumis à l'approbation du Bureau et remis à l'ensemble des délégués le jour du Comité avant le vote du budget primitif.

Le Comité, à l'unanimité, approuvent le Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies »

M. JOLY présente les principaux projets attendus en 2020 qui sont l'ouverture d'une offre propane et granulés bois et l'évolution des conditions d'adhésion. Il indique qu'à ce jour le nombre d'adhérents au groupement d'achat est de 283.

M. JOLY indique que 100 000 € sont prévues pour les produits exceptionnels (77) en recettes et les charges exceptionnelles (67) en dépenses relatifs à des provisions en cas d'annulation de mandats ou de titres d'exercices précédents.

Le budget groupement d'achat d'énergies est équilibré en fonctionnement à 11 980 000€

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Budget Groupement d'Achat d'Energies.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

M. JOLY présente les principaux projets attendus en 2020 à savoir le développement des ombrières et les travaux sur la centrale au sol de St Genest Malifaux (1.7 millions €). Il précise qu'il y a, aujourd'hui, une prépondérance du photovoltaïque (90% des investissements) par rapport aux chaufferies bois.

Recettes de fonctionnement

M. JOLY présente les principaux postes de recettes, à savoir:

Vente d'électricité photovoltaïque et vente de chaleur (49%),

Opération d'ordre (042) : baisse relative aux écritures de renégociation de la dette à étudier au budget supplémentaire 2020.

Autres produits de gestion / loyer (75) : légère baisse liée à la fin des loyers sur 3 installations.

Dépenses de fonctionnement

Puis M. JOLY poursuit en listant les principaux postes de dépenses :

Charges générales (011) : baisse en lien avec des frais de maintenance en adéquation avec le nombre d'installations photovoltaïques et chaufferies bois.

Autofinancement (023) : l'autofinancement reste tendu ce qui démontre les efforts du SIEL-TE en matière d'énergies renouvelables car toutes les dépenses de personnel ne sont pas répercutées sur les loyers.

Opération d'ordre (042) : diminution liée aux amortissements de nouvelles installations

La section fonctionnement du budget est équilibrée 2 125 647 €.

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont présentés par M. JOLY :

Subvention d'investissement (13) : petite augmentation malgré des projets photovoltaïques peu subventionnés.

Dépenses d'investissement :

Puis M. JOLY précise les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : forte baisse due au projet de refinancement de la dette non réalisé en 2019 mais qui reste possible en 2020 et fera l'objet d'une régularisation au budget supplémentaire.

Immobilisations en cours (23) : diminution avec une enveloppe d'investissement de 2.300 000€ proposée pour une orientation à 90 % basée sur des projets photovoltaïques et notamment la centrale au sol de St Genest Malifaux.

La section d'investissement du budget est équilibrée 3 243 000 €.

M. JOLY fait un zoom sur le projet de centrale au sol de St Genest Malifaux avec une puissance prévue de 2073 kWc, une production estimée de 2486MWh/an, une production photovoltaïque sur la commune de 370 MWh/an et une consommation électrique de la commune de 7 447 MWh.

Synthèse

M. JOLY précise qu'il convient de retenir les points suivants :

- Un budget qui reste tendu avec autofinancement faible.

- Un maintien de l'enveloppe d'investissement majoritairement orientée sur le photovoltaïque.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le budget primitif Installations Energétiques.

Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom »

M. JOLY présente les principales actions manquantes en 2020 qui sont la fin du déploiement de THD42 ; la perception de la redevance R4 variable et basée sur le chiffre d'affaires du fermier ; l'enregistrement d'une subvention FEDER de 4 000 000 € ; le contrôle des données et le respect du cahier des charges d'affermage.

Recettes de fonctionnement :

M. JOLY rappelle les principaux postes de recettes, à savoir :

Redevances (75) : baisse liée à l'évolution des redevances qui sont fluctuantes qui se décompose de la manière suivante : Redevance R2 : 3 473 000 € / Redevance R3 : 1 018 000 € / Redevance R4 liée au chiffre d'affaire du fermier : 1 361 000 € (montant prudentiel dans le cadre du budget primitif).

Dépenses de fonctionnement :

M. JOLY détaille les principaux postes de dépenses :

Frais de personnel (012) : augmentation suite à du renfort de personnel.

Autres charges de gestion courante (65) : 10 000 € qui correspond à une convention pour redevance SNCF sur l'utilisation des réseaux.

La section fonctionnement du budget est équilibrée 9 949 000 €.

Recettes d'investissement :

M. JOLY présente les principaux postes de recettes :

Fonds de concours/FSN (13) : le SIEL-TE inscrit le montant FEDER qui sera perçu en 2020 soit 2 000 000 € sur les 4 000 000 €.

Emprunts et dettes (16) : Emprunt de clôture de 10 400 000€, ce qui représente une dette totale de 70 000 000 € en dehors du financement de la vie du réseau.

Dépenses d'investissement :

M. JOLY précise les principaux postes de dépenses :

Immobilisations corporelles (21) : augmentation due au mode STOC (Sous Traitance Opérateur Commercial) qui correspond à la pose de prises réalisées par les opérateurs nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues).

Travaux THD (23) : l'enveloppe 2020 intègre la vie du réseau (3 à 5 millions €) avec une enveloppe totale de travaux de 34 750 000 €.

La section d'investissement du budget est équilibrée 48 153 500 €.

Synthèse

M. JOLY précise qu'il convient de retenir les points suivants :

-Fin de la redevance R1 et 100 % des redevances variables à partir de 2020

-Maîtrise de l'enveloppe d'investissement et de l'emprunt

M. GIRAUDET - GRAIX remarque que, dans le cadre du mode STOC, la qualité du travail des prestataires qui posent les prises n'est pas à la hauteur du travail qui serait réalisé par le SIEL-TE, ce qu'il trouve dommage.

M. le Président explique que le raccordement des particuliers est pris en charge par THD42 quelle que soit la distance de celui-ci, toutefois les règlements nationaux régissant la fibre, établissent le principe selon lequel les OCEN : Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (Orange, SFR, Bouygues, Free), réalisent eux-mêmes le raccordement lorsqu'un abonnement est souscrit. Le SIEL-TE Loire est très attentif et se mobilise pour faire évoluer la réglementation en faisant remonter les difficultés rencontrées au niveau national (ARCEP, AVICCA FNCCR, ...).

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le budget primitif THDT.

M. JOLY, termine avec une présentation de la dynamique d'investissement avec la situation agrégée de tous les budgets confondus :

Investissement voté tous budgets	67 144 500 €
CAF brute	9 280 147 €
CAF nette agrégée	4 640 147 €
Ratio de désendettement global	9.6 ans

M. JOLY rappelle qu'à la fin du Comité, les délégués sont invités à émarger les budgets primitifs.

3- ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EBORN

M. le Président laisse la parole à M. FREYCENON, Secrétaire, qui indique que le Bureau du 9 juillet 2018 a validé l'adhésion du SIEL-TE Loire à la marque EBORN, initié par 5 syndicats d'énergie (SDE07-SDED- SEDI-SYANE-SDE05) et au groupement de commandes EBORN pour la mutualisation du déploiement et l'exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides.

Le Comité du 14 décembre 2018 a approuvé la signature d'une convention du groupement de commandes publiques qui prévoit que le SYANE (Syndicat d'énergie de Haute Savoie) est le coordinateur du groupement de commandes et responsable de la procédure, qui concerne 11 départements.

La Commission de Délégation de Service Public du SYANE, a retenu 3 candidatures sur 4, lors de la réunion du 20 juillet 2019. La Commission de Délégation de Service Public réunie le 4 septembre 2019 a décidé de poursuivre les discussions avec les sociétés Allego, Easy Charge et SPIE, et les groupements d'entreprises afférents.

Il résulte du rapport d'analyse des offres, la proposition d'attribuer le contrat de concession au groupement dont Easy Charge est le mandataire.

M. SIMONE - ST BARTHELEMY LESTRA interroge sur le type de bornes de recharge concernés par le réseau EBORN : lente, rapide, ultra rapide.

M. le Président répond que tous les types de bornes sont concernées afin de répondre aux besoins des territoires. Il précise que les communes pourront continuer de bénéficier d'aides non plus de l'ADEME mais de l'Etat. Le type de borne à poser sera étudié par le délégataire.

M. ACHARD - FONTANES demande si les coûts de recharge vont exploser du fait de la délégation de service public.

M. le Président indique que dans le cadre de cette délégation de service public, la question des tarifs a été longuement discutée lors de la phase de négociation et qu'ils seront contrôlés.

M. BERNAT - CDC Vals d'Aix et Isable demande si les bornes Mobiloire existantes seront comprises dans le réseau EBORN et si la gratuité de la recharge pour les usagers sera toujours possible.

M. le Président précise que l'ensemble des bornes Mobiloire seront reprises dans le réseau EBORN et que le système de gratuité des recharges sera toujours possible si la collectivité le souhaite, dans ce cas, la collectivité reçoit la facture et effectue le règlement au délégataire.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent l'attribution du contrat de concession pour le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au groupement Easy Charge/FMET (Fonds de Modernisation Ecologique des Transports). ; approuvent le contrat de concession pour le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le périmètre du groupement d'autorités concédantes, et a fortiori sur le périmètre de compétence du SIEL-TE Loire, ainsi que l'ensemble de ses annexes ; approuvent la signature du contrat de concession, par le Président du SYANE, avec la société dédiée à l'exécution du contrat constituée par le groupement attributaire Easy Charge/FMET actionnaires initiaux, et autorisent M. le Président du SIEL-TE Loire à signer toutes pièces à intervenir.

4- THD42 AVENANT N°9

M. le Président propose l'adoption d'un avenant n°9 à la convention de délégation de service public THD42, afin de permettre au délégataire de commercialiser des infrastructures passives (fourreaux et poteaux) aux OCEN (Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale) afin que ces derniers puissent déployer leur propre câble en fibre optique. Ce complément au catalogue de service est nécessaire pour permettre aux opérateurs d'adducter en propre les NRO (Nœuds de Raccordement Optique) et PM (Point de Mutualisation) THD42, sans utiliser les réseaux de collecte ou de transport déployés par le SIEL-TE, comme la réglementation le leur permet.

Cet avenant comporte en annexe les conditions d'accès au service, et la grille tarifaire de ce nouveau service.

La Commission Consultative des Services Publics et le Comité technique ont émis un avis favorable le 3 février 2020.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n°9 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

III. INFORMATIONS GENERALES

a) AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEM SOLEIL

M. le Président informe que le Bureau du 7 février 2020 a validé une augmentation de capital de la SEM SOLEIL afin de permettre de poursuivre le développement dans les projets suivants : Projet de méthanisation de Montbrison /Eudes de centrales photovoltaïques au sol. Le SIEL-TE peut participer à hauteur de 2 110 997 euros portant la participation totale au capital à 2 377 695 euros soit 82.84 % des parts. L'Assemblée Générale Extraordinaire validant l'augmentation de capital est fixée au 17 février 2020.

M. le Président présente les projets pilotés par la SEM SOLEIL ou auxquels elle participe.

M. BROSSE - ST DIDIER SUR ROCHEFORT remarque qu'il s'agit d'une augmentation significative et que la SEM SOLEIL soutient des projets qui sont non consensuels tel que le projet éolien du Haut Forez pour lequel les éoliennes prévues sont implantées sur des parcelles avec présence de sources d'eau potable. De plus, il rappelle que la commune s'est opposée à ce projet. Il souhaite que les projets soutenus et menés par la SEM SOLEIL, le soient à bon escient et prennent en compte l'intérêt général et la préservation de l'environnement.

M. le Président explique qu'au démarrage, ce projet a fait l'objet d'un avis consensuel des territoires. Il précise qu'aujourd'hui l'ensemble des territoires concernés par ce projet sont actionnaires de la SEM SOLEIL et indique que celle-ci se soumet aux différentes procédures.

b) TROPHEE SIEL-TE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Chaque année, le SIEL-TE remet le prix des certificats d'économie d'énergie aux collectivités ayant déposé le plus de CEE avec le Syndicat pendant l'année écoulée. (*cf Table ronde : Economie d'énergie, ma commune agit*).

c) SYNTHESE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 16 DECEMBRE 2019

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureau du 16 décembre 2019

(pour un montant total HT de euros dont euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	1 360 566	1 250 216
Eclairage public	3 739 474	2 862 152
Esthétique	210 870	107 966
Sécurisation	994 772	985 922
Réseau Fibre Optique	2 446 282	2 295 981
Etudes et Réalisations Energétiques	30 268	13 934

Vote à l'unanimité

B - SERVICE PUBLIC

b) Actions en partenariat

- Vente de terrain à la commune de la Ricamarie

Vote à l'unanimité

- Contrat pluriannuel SIEL-TE Loire / Département de la Loire

Vote à l'unanimité

- Signature de la convention de partenariat dans le cadre du la mise en œuvre du programme CEE ACTEE

Vote à l'unanimité

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

- Règlement intérieur

Vote à l'unanimité

- Convention de participation sur le risque « prévoyance »

Vote à l'unanimité

b) Comptabilité - Finances

- Engagement partenarial Paierie départementale et SIEL-TE

Vote à l'unanimité

- Travaux d'investissement en régie 2019

Vote à l'unanimité

- Revalorisation des modes contributif et participatif

Vote à la majorité

c) Juridique

- Autorisation d'ester en justice PROSPER/Terristroy

Vote à l'unanimité

- Fuites réseaux de chaleur - commune adhérente

Vote à l'unanimité

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Photovoltaïque

- Projet centrale photovoltaïque au sol St Genest Malifaux

Vote à l'unanimité

- Projet ombrière photovoltaïque parking de co-voiturage de Chalain le Comtal sur le Territoire de Loire Forez Agglomération

Vote à l'unanimité

b) Chaufferie

- Convention co-maîtrise d'ouvrage chaufferie bois avec réseau de chaleur à St Martin d'Estreaux

Vote à l'unanimité

c) Actions en partenariat

- Création d'un dispositif de soutien renforcé à la rénovation énergétique des bâtiments : « Révolution Premium »

Vote à l'unanimité

G - NOTES D'INFORMATION

Une note d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération a été présentée au Bureau.

- Présentation projet de Budget 2020 (ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité)

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président rappelle qu'il a été proposé aux délégués via les bulletins de participation, adressés le 18 janvier 2020, de faire part de leurs interrogations et/ou observations afin de les traiter lors des questions diverses.

L'ensemble des questions sont regroupées par thème pour lesquelles M. le Président apporte les éléments de réponse.

Domages sur le réseau

« L'installation de la fibre sur les poteaux de téléphone existants va-t-elle permettre le bon fonctionnement avec des poteaux cassés, tombés voire des fils écrasés par des chutes d'arbres ? »

M. le Président rappelle que techniquement la fibre fonctionne tant que le câble n'est pas endommagé mais qu'il convient au moindre dommage des supports de le signaler via les numéros 04 77 79 21 19 (particuliers) et 05 33 740 307 (maires & services de sécurité).

Mode STOC et préaccordements

« Comment expliquer le passage de nombreuses entreprises pour une seule installation ? »

M. le Président explique que cela est essentiellement lié au mode STOC, qui se déroule de la façon suivante : Prise de rendez-vous par mail ou téléphone via le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) ; Visite sur site, préalablement au raccordement, par un technicien d'une entreprise sous-traitante du FAI ; Prestation de raccordement par un sous-traitant de l'entreprise sous-traitante ; Mise en service de l'abonnement par le FAI ou l'entreprise sous-traitante.

Gouvernance du SIEL-TE Loire

« *Quelles sont les modalités de candidatures pour le Bureau et la présidence du SIEL-TE ?* »

M. Le Président rappelle que les prochaines élections du SIEL-TE auront lieu le 12 juin 2020, avec un dépôt des listes le 25 mai 2020. Le Bureau sera constitué de 35 membres (21 élu.e.s communaux et EPCI sans fiscalité propre dont le/la Président.e , 11 élu.e.s intercommunaux (1 élu.e désigné.e par chaque EPCI) , 3 conseiller.e.s départemental.e.s). Le Comité élit un(e) Président(e) en son sein. Le(la) Président(e) est la personne tête d'une liste élue au scrutin de liste majoritaire à deux tours, listes bloquées.

Un Groupe de travail de délégués volontaires a été formé afin de travailler sur un guide de délégués qui sera envoyé avant et après les élections municipales.

Quelles modalités pour participer aux commissions géographiques ?

M. le Président explique que pour participer aux commissions géographiques il faut être délégué.e titulaire et/ou suppléant.e du SIEL-TE. Ces commissions, qui sont des instances de concertation, ont vocation à traiter des questions des adhérents et d'actualités.

Exploitation et maintenance des points de mutualisation

M. le Président indique que la construction et la livraison des PM (point de mutualisation) sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE (par ses entreprises sous-traitantes). Le SIEL-TE remet ensuite en exploitation le PM à THD42 Exploitation, son délégataire. Les raccordements et jarretterages au PM sont réalisés par des entreprises du SIEL-TE pour les raccordements actifs, sous contrôle du Syndicat et sur base d'un cahier des charges strict et par les sous-traitants des FAI pour les raccordements passifs, sans contrôle possible du Syndicat.

M. le Président rappelle qu'en cas de constatation de dommage, il convient de faire une déclaration soit sur le site dommage-reseau-axione.fr, soit auprès d'un agent du SIEL-TE.

M. le Président informe que le SIEL-TE sollicite de manière très régulière le délégataire pour qu'il intervienne dans des opérations de contrôle et de maintenance sur la totalité des PM en exploitation sans préjuger des interventions qui relèveraient d'un caractère d'urgence.

RGDP - Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre du RGPD et des solutions de sauvegarde dans le cloud pour les collectivités, le SIEL-TE a-t-il des préconisations en terme de fournisseurs ?

M. le Président indique qu'il y a un serveur en propre dans les locaux du Syndicat qui sauvegarde 100 à 150 Go de données par jour avec un coût de maintenance de 5 300 € TTC par an assurée par la société Adista.

M. le Président propose qu'un groupe de travail réfléchisse à la passation d'un groupement de commandes pour la sauvegarde des données notamment pour les communes rurales.

M.SAVATIER- CDC DU PAYS D'URFE signale que sa commune a été démarchée par des entreprises qui utilisent les logos du département et de l'Etat, afin de lui demander de promouvoir des opérations commerciales d'isolation de combles à 1 euros auprès de ses administrés. Il demande si le SIEL-TE pourrait intervenir afin de prévenir les communes sur ce type de pratiques frauduleuses.

M. le Président prend en compte la remarque et répond qu'il peut être envisagé de faire un article dans le prochain Plein SIEL pour avertir les adhérents et/ou prévoir un kit de communication que les communes pourraient intégrer dans leur bulletin municipal. Il propose aussi d'en informer l'ALEC42 qui pourrait agir pour les particuliers.

Table ronde : Economie d'énergie, ma commune agit

M. le Président lance la table ronde avec la participation d'élus locaux :

Christophe ORIOL, Adjoint au Maire de Saint-Chamond expose les avantages résultant de la rénovation du bâtiment de services non médicalisés à destination des personnes âgées.

Isabelle DUGELET, Maire de La Gresle fait part de la mise en place du projet de rénovation d'un bâtiment municipale pour accueillir la nouvelle école municipale.

Christophe BRETTON, Maire de Savigneux précise les économies d'énergies réalisées suite à la rénovation de la salle polyvalente de la commune.

Jean-Pierre PIERREMONT, Adjoint au Maire de Saint-Just-en-Bas présente les travaux d'isolation nécessaire pour la salle des fêtes et l'ancien presbytère transformé en logements.

Daniel FAVIER : Adjoint au Maire de La Ricamarie indique les différentes étapes de la rénovation d'un gymnase afin de réaliser 30% d'économies d'énergies.

Jean-Luc REYNAUD, Maire de Saint-Vincent-de-Boisset explique comment l'accompagnement du SIEL-TE a permis de retenir des solutions techniques appropriées pour la rénovation d'une salle de réception.

M. le Président annonce les résultats du Trophée 2019 des CEE et remet les prix aux gagnants :

- Collectivités de moins de 2000 habitants

- 1er prix : La Gresle.

- 2ème prix : St Just en Bas.

- 3ème prix : Saint Vincent de Boisset.

- Collectivités de plus de 2000 habitants :

- 1er prix : La Ricamarie

- 2ème prix : St Chamond

- 3ème prix : Savigneux.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Président remet un prix spécial à M. Merle, Président de la Communauté de Communes Forez Est dans la catégorie Territoires engagés dans le cadre la démarche TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

M. Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité pour le travail réalisé de façon pragmatique et consensuel tout au long du mandat.

La séance est levée à 19h36.